

Déclaration préalable à la CAPD du 29 novembre 2018

M. le DASEN,

Cette CAPD se tient alors que l'année scolaire est entamée depuis déjà trois mois. Nous souhaitons revenir sur un sujet qui a déstabilisé bon nombre de collègues et d'élèves fin septembre : les évaluations nationales.

Sur la forme, ces exercices imposés ont dépourvu les enseignant.es de leur liberté pédagogique à concevoir un outil adapté à leurs besoins et à leur contexte d'enseignement. Leur rôle a été réduit à celui de la saisie des résultats, opération scandaleusement chronophage et dépourvue d'intérêt dans la mesure où les enseignant.es étaient exclu.es de l'analyse des résultats.

Sur le fond, bon nombre d'exercices étaient inadaptés aux élèves concernés. Les enseignant.es se sont trouvé.es face à des élèves mis en difficulté, en situation d'échec dans un contexte de rentrée au CP ou au CE1. Parmi les enseignant.es, celles et ceux qui ont tout de même soumis leurs élèves à ces épreuves se sont trouvés dans l'obligation de les adapter, de bricoler avec l'existant ou de modifier consigne et/ou durée des épreuves de sorte que les résultats remontés au Ministère ne reflètent aucunement la réussite réelle aux épreuves.

Nous demandons que cette pratique ne soit pas reproduite et que le Ministère renonce aux évaluations prévues en février pour le CP.

Concernant la formation des enseignants, sujet à l'ordre du jour de cette CAPD, les représentants du SNUipp-FSU dénoncent une nouvelle fois la pauvreté de l'offre de formation continue sur le temps de travail en dépit du droit à 36 semaines sur la durée de la carrière. D'après la cour des comptes, les enseignant.es français.es bénéficient de deux jours et demi de formation annuelle alors que leurs homologues des autres pays de l'OCDE bénéficient de huit journées. Pourtant la demande existe!

Les 102 demandes d'inscriptions sur la « gestion des comportements perturbateurs » et les 82 sur le « climat scolaire » témoignent d'un réel besoin sur ces thématiques. En revanche, les stages sur les sujets désignés comme priorités ministérielles, n'ont intéressé que peu de collègues. Le Ministre semble bien inconscient des difficultés et des préoccupations du terrain. Nous constatons qu'une fois de plus, les collègues bisontins ont davantage obtenu satisfaction que celles et ceux des zones de Montbéliard et Pontarlier.

Les représentant.es du SNUipp-FSU demandent que le volume de stages à candidature individuelle soit considérablement augmenté, correctement réparti sur le département et que l'offre réponde aux besoins réels des enseignants.

De plus, le projet de réforme de la formation initiale augure d'une dégradation alors même que le schéma actuel ne permettait déjà pas aux enseignants d'entrer dans le métier dans de bonnes conditions.

Des étudiant.es sans formation seraient placés en responsabilité de groupes d'élèves sur une partie de leur temps hebdomadaire en licence 2 et licence 3 avant de devenir remplaçants contractuels à mi-temps durant les deux années du master. L'année de stagiaire et la titularisation seraient repoussées d'un an, précarisant encore davantage l'entrée dans le métier. Ce projet de réforme n'améliorera pas l'attractivité du métier déjà mise à mal!

Dans l'intérêt de l'Ecole et des futur.es enseignant.es, les représentant.es du SNUipp-FSU demandent au Ministère de revoir ce projet de réforme.

Enfin, en ce mois de novembre, nous sommes interpellé.es par de nombreux.ses enseignant.es auxquel.les l'Etat doit de l'argent. Plusieurs situations se présentent :

- Celle des promotions dont vous ne prévoyez la validation qu'en janvier ou février avec incidence sur les payes de mars ou avril.
- Le versement de l'IDPE est suspendu depuis avril 2018 pour raison de bug informatique et toujours pas rétabli.
- L'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG n'a pas été versée depuis janvier à un collègue parce que sa situation nécessitait un versement manuel.
- Un collègue, au vu de sa fiche de paye, est passé $10^{\rm ème}$ au $9^{\rm ème}$ échelon en septembre 2018 et a vu disparaître le versement de son supplément familial de traitement.
- Un collègue directeur maître formateur a dû intervenir pour voir rétablir le versement de ses indemnités de direction et formateur au bout de trois mois.

Pour les représentant.es du SNUipp-FSU, ces dysfonctionnements sont intolérables. Ce sont souvent plus de 1000 euros que les enseignant.es vont prêter à l'Etat français sans contrepartie avec une incidence potentielle sur la fiscalisation. Il est scandaleux que l'Etat ne rémunère pas ses employé.es en temps et en heure, leur imposant de se priver d'une partie de leur salaire, et ceci sans même prendre le soin de les en informer.

Nous demandons que les situations des collègues concerné.es soient régularisées dans les meilleurs délais.